

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°49 du 18 décembre 2009

PARTIE PERMANENTE
Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

Texte n°14

ARRÊTÉ

portant dissolution de la compagnie de gendarmerie départementale de Mazamet (Tarn).

Du 29 octobre 2009

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE : *service des opérations et de l'emploi ; sous-direction de l'organisation et des effectifs ; bureau de l'organisation des formations.*

ARRÊTÉ portant dissolution de la compagnie de gendarmerie départementale de Mazamet (Tarn).

Du 29 octobre 2009

NOR D E F G 0 9 5 2 9 8 5 A

Références :

Code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R. 15-22 à R. 15-26 (n.i. BO).

Code de la défense - partie réglementaire, III.

Loi n° 2009-971 du 3 août 2009 (JO n° 180 du 6 août 2009, texte n° 3 ; signalé au BOC 33/2009. ; BOEM 350.1.1).

Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245. ; BOEM 120-0.1.3).

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 650.2

Référence de publication : BOC N°49 du 18 décembre 2009, texte 14.

Art. 1er. La compagnie de gendarmerie départementale de Mazamet (Tarn) est dissoute à compter du 1^{er} janvier 2010. Corrélativement, la circonscription de la compagnie de gendarmerie départementale de Castres (Tarn) est modifiée dans les conditions précisées en annexe.

Art. 2. Les officiers, gradés et gendarmes de la compagnie de gendarmerie départementale de Castres exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R.15-2, R. 15-24 1° et 4° et R. 15-27 du code de procédure pénale (1).

Art. 3. Le commandant de la région de gendarmerie de Midi-Pyrénées est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
major général de la gendarmerie nationale,*

Jacques MIGNAUX.

(1) n.i. BO.

ANNEXE.

COMPAGNIE DE GENDARMERIE DEPARTEMENTALE.	SITUATION ACTUELLE.	SITUATION NOUVELLE.
Castres	BR Castres	BR Castres
	PSIG Castres	PSIG Castres
	BT Brassac	BT Anglès
	BT Castres	BT Brassac
	BT Graulhet	BT Castres
	BT Lacaune	BT Graulhet
	BT Lautrec	BT Cuq-Toulza
	BT Lavour	BT Dourgne
	BT Montredon-Labessonnié	BT Labastide-Rouairoux
	BT Murat-sur-Vèbre	BT Labruguière
	BT Roquecourbe	BT Lacaune
	BT Saint-Paul-Cap-de-Joux	BT Lautrec
	BT Saint-Sulpice	BT Lavour
	BT Vabre	BT Mazamet
	BT Vielmur-sur-Agout	BT Montredon-Labessonnié
		BT Murat-sur-Vèbre
		BT Puylaurens
		BT Roquecourbe
		BT Saint-Paul-Cap-de-Joux
		BT Saint-Sulpice
		BT Vabre
		BT Vielmur-sur-Agout
Mazamet	BR Mazamet	
	PSIG Saint-Amans-Soult	
	BT Anglès	
	BT Cuq-Toulza	(dissolution)
	BT Dourgne	
	BT Labastide-Rouairoux	
	BT Labruguière	
	BT Mazamet	
	BT Puylaurens	